

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 11 AVRIL

L'an deux mil dix-sept, le 11 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 29 mars 2017 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT,

Mrs GARNIER, DAGONNEAU, CARRE, LORIDE, DESCOTTES, PICHOT, BARBEAU, LEGER, LUTON,

Absents et pouvoirs : Mrs HENNEBERT, Mme DEBANT-RIZZO

Absents : M TESTAULT

Secrétaire de séance : Mr LORIDE

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET GENERAL COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :

- 011 - Charges à caractère général : 161 752.73 €
- 012 - Charge de personnel : 252 845.43 €
- 65 - Autres charges de gestion courante : 78 833.65 €
- 66 - Charges financières : 196 090.58 €
- 67 – Charges exceptionnelles : 111 072.87 €
- 68 – Amortissement : 1 791.75 €
- 014 - FNGIR : 92 178 €

Soit un total de dépenses de 894 565.01 €

Recettes de fonctionnement :

- 70 - Vente de produits : 124 026.73€
- 73 - Impôts et taxes : 582 916.85 €
- 74 - Dotations, subventions : 154 269.62 €
- 75 - Autres produits de gestion courante : 73 162.74 €
- 77- Produits exceptionnels : 8 691.49 €
- 013 – Atténuation de crédits : 273.94 €

Soit un total de recettes de 943 341.37 €.

Ce compte administratif de fonctionnement excédentaire de 48 776.36 € est adopté à l'unanimité.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 1 187 589.77 € se décomposent de la façon suivante : remboursement emprunt et éclairage public, les frais d'étude du projet mobilité, les travaux de la garderie, des travaux sur l'horloge de l'église, les travaux de voirie (signalétique et trottoirs rue des fleurs), de l'acquisition d'un ordinateur pour l'école, d'un téléviseur pour la garderie et de mobilier pour la restauration scolaire.

Les recettes d'investissement d'un montant de 1 086 029.07€ correspondent aux fonds de compensation de la TVA, à la taxe d'aménagement, au fonds de concours de Chartres Métropole, à la subvention d'investissement pour les travaux de Vaucelles et au remboursement du siège du SIVOM du Bois Gueslin.

Le résultat de la section d'investissement déficitaire de 101 560.70 €. compensé par un excédent reporté de 172 853.27€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET C.C.A.S : Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 faisant apparaître les résultats suivants : les dépenses de fonctionnement s'élevant à 7 646.25€ correspondent aux fêtes et cérémonies, à la cotisation URSSAF, aux autres secours et au règlement de la taxe foncière.

Les recettes de fonctionnement s'élevant à 7 346.02€ correspondent à la subvention communale de 6000 €, au fermage pour un montant de 273.46 €, au repas des aînés pour 1053€ et reversement de taxe foncière pour 12€.

Ce compte administratif de fonctionnement déficitaire de 300.23€ est compensé par un excédent reporté de 7 941.06€. Ce compte administratif de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

La section d'investissement est excédentaire de 10.16 €. Cette somme correspond au résultat reporté de l'exercice antérieur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 faisant apparaître les résultats suivants : les dépenses de fonctionnement s'élevant à 9 088.03€ correspondent aux fournitures scolaires d'un montant de 8 041.83 €, au transport pour 1 016€ et aux fournitures de petit équipement pour 30.20€.

Les recettes de fonctionnement s'élevant à 10 050 € correspondent à la subvention communale.

Ce compte administratif excédentaire de 961.97 € pour la section de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

L'affectation du résultat de l'année précédente est approuvée pour tous ces budgets.

BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET GENERAL : Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 élaboré par la commission des finances et présenté à l'équilibre. Les prévisions budgétaires suivantes sont proposées :

Il a été décidé d'allouer une subvention à la caisse des écoles de 9 975 €, au CCAS de 5000 €, ainsi qu'une subvention pour les associations de 11 000€ répartie de la façon suivante :

Amicale Pompiers	1 000 €
Association sportive	2000 €
A. P. E. E.M.	2 650 €

Club de l'Amitié	700 €
Arts et Loisirs	500 €
Prévention routière	100 €
Comité des fêtes	3000 €
Société de chasse	350 €
Préserv' Action Terre et Littoral	150 €
FNACA	400 €
DIVERS	150 €

Soit une somme totale de 11 000 €.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des taux d'imposition appliqués sur la Commune en 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : 11.27%
- Foncier Non Bâti : 16.82 %
- Foncier Bâti : 27.98%

Après débat délibération et vote les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11.38
- Foncier Bâti : 17.66
- Foncier Non Bâti : 28.26

Et la recette fiscale attendue serait de 469 614 €.

Dépenses de fonctionnement :

- 011 - Charges à caractère général : 246 640 €
 - 012 - Charge de personnel : 290 400 €
 - 65 - Autres charges de gestion courante : 104 975 €
 - 66 - Charges financières : 71 500 €
 - 673 - Titres annulés : 500 €
 - 739211 – Attribution de compensation : 18 000 €
 - 022 - Dépenses imprévues : 29 442.61€
 - 73- Impôts et taxes - Prélèvement GIR : 92 178 €
 - 023- Virement section investissement : 440 000 €
- Soit un total de 1 293 635.61 €

Recettes de fonctionnement :

- 70 - Vente de produits : 212 900 €.
 - 73 - Impôts et taxes : 574 600 €.
 - 74 - Dotations, subventions : 89 162 €.
 - 75 – Autres produits de gestion courante : 17 800 €
 - 77 – Produits exceptionnels : 4 415.61€
 - 002 – Excédent reporté : 394 758 €.
- Soit un total de 1 293 635.61€

Après débat délibération et vote les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce budget de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 1 284 792.57€ se décomposent de la façon suivante : remboursement de la dette, annuités d'éclairage public, frais d'étude pour la circulation au sein de la Commune et la révision du PLU, l'ossuaire, mise sous alarme anti intrusion de l'ensemble des bâtiments communaux y compris l'Ecole et le restaurant scolaire , les honoraires du Bureau d'étude projet mobilité, la Réalisation de la 1^{ère} phase du projet mobilité, l'aménagement de la Grange, la révision du PLU, l'achat d'une auto laveuse, le renouvellement du parc informatique de la bibliothèque, l'acquisition de mobilier urbain, la mission partielle de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité de bourg et la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des trottoirs au Bois de Mivoye et des dépenses imprévues.

Les recettes d'investissement correspondent au virement de la section de fonctionnement, au fonds de compensation de la TVA, à la taxe d'aménagement, aux subventions du Conseil Départemental et de l'Etat. Ce budget d'investissement, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 1 284 792.57 € est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 DU C.C.A.S. : La commission des finances propose les prévisions budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- 60623 – Alimentation Noël : 1000 €
- 6232 - Fêtes et cérémonies : 6500 €
- 62512 - Taxes foncières : 40 €
- 6451 - Cotisations URSSAF : 100 €
- 656 – Autres secours : 5 901.06 €

Recettes de fonctionnement :

- 7474 – Subvention communale : 5000 €
- 752 – Fermage : 100 €
- 758 – Autres Produits de gestion courante : 500 €
- 002 – Excédent reporté : 7 941.06 €

Après vote ce budget équilibré à la somme de 13 541.06€ pour la section de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA CAISSE DES ECOLES : La commission des finances propose les prévisions budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- 60632 – Fournitures de petit équipement : 500€
 - 6061 – Fournitures non stockables : 100 €
 - 6064 – Fournitures administratives : 100 €
 - 6067 – Fournitures scolaires : 9 000 €
 - 6182 – Documentation : 250 €
 - 624 - Transport : 1 778.41 €
- Soit un total de dépenses de 11 728.41 €

Recettes de fonctionnement :

- 7474 – Subvention communale : 9 975 €
 - 002 – Excédent reporté : 1 753.41 €
- Soit un total de recettes de 11 728.41€

Après vote, ce budget de fonctionnement présenté en équilibre est adopté à l'unanimité.

FONDS DE CONCOURS :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que pour certains projets d'investissement la Commune peut demander une aide de financement auprès de l'agglomération.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de demande de fonds de concours à Chartres Métropole pour les projets suivants : acquisition d'une alarme, Bureau d'étude projet mobilité, Réalisation de la 1^{ère} phase du projet mobilité, aménagement de la Grange, création d'une classe supplémentaire, révision du PLU, achat d'une auto laveuse, renouvellement du parc informatique de la bibliothèque, acquisition de mobilier urbain, mission partielle de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité de bourg et la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des trottoirs au Bois de Mivoye.

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à la demande de fonds de concours pour les projets ci-dessus et mandatent M Le Maire pour signer les actes s'y afférents.

AVENANTS SAEDEL :

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que pour la réalisation de nouveaux équipements au sein du projet cœur de village, dont notamment la réhabilitation de la halle ainsi que la création d'une classe supplémentaire, il est nécessaire de procéder à un avenant au contrat de mandat public signé en septembre 2009 avec la SAEDEL, titulaire du marché.

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité l'avenant au contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée et mandatent Monsieur le Maire pour toute signature.

AMENAGEMENT SECURITE BOURG :

Monsieur le Maire informe que suite à l'étude de mobilité dans le cadre de l'aménagement de sécurité dans le bourg effectué par Iris Conseil, il est opportun d'avoir un maître d'œuvre.

Après étude, l'offre retenue comme étant la plus avantageuse vient de l'Agence DIF CONCEPTION. Sa proposition est la suivante :

- Taux d'honoraires : 5.90 % du montant des travaux HT
- Soit un total : 5 900 € HT Forfaitaire

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le choix de de l'agence DIF CONCEPTION pour la Mission de Maîtrise d'Œuvre dans le cadre de l'aménagement de sécurité dans le bourg et mandate Monsieur le Maire pour signer les actes s'y afférents.

AMENAGEMENT DES TROTTOIRS – Bois de Mivoye :

Monsieur le Maire informe que suite à la décision d'étudier l'aménagement du hameau du Bois de Mivoye, la commune de Mignières a réceptionné l'offre de l'agence DIF CONCEPTION.

Après étude, l'offre retenue comme étant la plus avantageuse vient de l'Agence DIF CONCEPTION. Sa proposition est la suivante :

- Taux d'honoraires : 7.50 % du montant des travaux HT
- Soit un total : 6 450 € HT Forfaitaire

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le choix de de l'agence DIF CONCEPTION pour la Mission de Maitrise d'Œuvre dans le cadre de l'aménagement des trottoirs au Bois de Mivoie et mandate Monsieur le Maire pour signer les actes s'y afférents.

REVISION DU PLU :

Monsieur le Maire précise que le Plan Local d'Urbanisme actuellement opposable a été approuvé le 5 juin 2012 et a fait l'objet de la modification simplifiée le 06 février 2014.

En fonction de la dynamique de développement observée depuis plusieurs années sur le territoire communal, il parait aujourd'hui opportun de reconsidérer le contenu du Plan Local d'Urbanisme. En effet, les secteurs sujets à développement ont été pour une très large part aménagés et ne suffisent plus à répondre aux objectifs de croissance attendus.

Dès lors, afin que soit possible une nouvelle politique de développement et une utilisation des sols adaptées aux besoins du moment, il est proposé de prescrire une révision du plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure permettra de :

- Assurer la mise en compatibilité du document avec les évolutions réglementaires et législatives récentes (Loi ALUR notamment),
- Conforter le dynamisme démographique en vue de pérenniser les équipements existants et maintenir une vie de village,
- Maitriser le développement afin notamment de préserver les espaces agricoles et naturels,
- Favoriser le renouvellement urbain et l'optimisation des terrains non bâtis situés dans le village,
- Adapter les nouveaux aménagements à vocation résidentielle et d'activités aux besoins actuels tout en répondant aux objectifs de développement durables.

Par ailleurs, selon le cadre défini par les articles L123-6 du code de l'urbanisme, il est nécessaire de définir les modalités de concertation associant la population et les associations concernées.

Pour cela, dès le début et pendant toute la durée des études relatives au projet de révision, il revient à la commune d'engager une concertation publique avec les habitants et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités précisées ci-dessous et ce pendant toute la durée des études nécessaires à la révision du PLU jusqu'à son arrêt définitif par le conseil municipal.

Les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- L'affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
- La parution d'un communiqué sur le site internet dès l'engagement de la procédure,
- La mise à disposition d'un dossier d'études et d'un registre mis à la disposition du public,
- L'organisation d'une réunion publique avant l'arrêt du projet.

Monsieur le Maire, à l'expiration de la concertation en présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera. En effet, si le conseil municipal décide de prendre en compte un certain nombre de propositions faites dans le cadre de la concertation, celles-ci seront introduites dans la révision du PLU, qui sera arrêté puis soumis à l'avis, sous trois mois, des personnes publiques associées.

Ainsi, la délibération arrêtant le projet de révision du PLU tirera le bilan de la concertation.

Considérant que la révision du Plan Local d'Urbanisme a un intérêt évident pour une gestion du développement durable communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1) De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme conformément aux dispositions des articles L.153-11 du code de l'urbanisme
- 2) De fixer les objectifs tels que cités précédemment,
- 3) De définir les modalités de concertation associant les habitants et les autres personnes concernées (article L.300-2 du code de l'urbanisme) selon les modalités susvisées.

Conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques suivantes:

- Monsieur le Préfet d'Eure et Loir
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur de l'Agence Régional de la Santé
- Monsieur Le Directeur de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- Madame le Chef de l'Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le Directeur de l'Inspection Académique
- Monsieur Le Directeur du service Régional de l'Archéologie,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation du SCOT de l'agglomération chartraine,
- Monsieur Le Président de Chartres Métropole,
- Mesdames, Messieurs les maires des communes de Dammarie, La Bourdinière Saint-Loup, d'Ermenonville-la-Grande, Fontenay-sur-Eure, Meslay-le-Grenet, Nogent-sur-Eure, Thivars

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Chacune de ces formalités de publicité devra mentionner le ou les lieux où le dossier pourra être consulté.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme sur l'exercice 2017, de la réception d'une proposition émanant de l'agence « En perspective ».

Après vote et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis présenté d'un montant de 12 145€ HT et mandate Monsieur le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

NOM DE LA SALLE COMMUNALE : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est opportun de nommer la future Salle Communale.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il a été décidé de retenir le nom suivant :

- « Frédéric Cordier »

QUESTIONS DIVERSES :

ACQUISITION RESERVES FONCIERES – PARCELLES DEPARTEMENTALES :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que le Conseil départemental propose à la municipalité la cession des parcelles suivantes : YA n°10, YA n°22, YC, n°5, YC n°11, YC n°23, YC n°38, YC n°39, ZY n°3 d'une superficie totale de 40 194m².

Considérant que cette cession est proposée au prix de 12 100€ conformément à l'avis de France Domaine.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il est décidé d'acquérir ces dites parcelles d'une superficie totale de 40 194m² pour un montant de 12 100€. Cette vente sera finalisée par la rédaction d'un acte administratif.

TERRAIN ROUTE DE CHENONVILLE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le terrain cadastré section ZL 172 d'une superficie de 1088 m² viabilisé appartenant à la Commune de Mignières a été mis en vente.

Considérant la proposition d'achat réceptionnée en mairie en date du 03 avril 2017 pour un montant de 72 500€.

Les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote à l'unanimité décide de céder la parcelle ZL 172 pour un montant de 72 500€ et mandate Monsieur le Maire à signer les actes s'y afférent.

DESIGNATION REFERENT CIAS :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un référent communal pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale. Ce dernier sera l'interlocuteur direct avec Chartres métropole. Il sera informé des actions mises en place par le CIAS.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité (1 abstention), il est décidé de nommer Mme CHRISTEAUT Laurence.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de s'inscrire pour les tours de garde des élections présidentielles et législatives. Etant donné que certains conseillers sont absents à certaines dates, il est décidé de faire appel à des électeurs volontaires.

M Barbeau informe le Conseil Municipal que les personnes utilisant l'équipement sportif du SIVOM du Bois Gueslin se voient souvent dans l'obligation d'aller dans les champs pour rattraper les ballons. Cela peut entraîner des dégradations sur les cultures.

Monsieur le Maire informe que les administrés domiciliés aux Charmilles doivent faire face aux chenilles processionnaires. Monsieur Carré précise que des pièges ont été posés par les agents municipaux.

M Luton demande si Bruno, garde Champêtre, peut dresser des procès-verbaux à l'encontre des auteurs d'incivilités et notamment pour des déjections canines. Monsieur le Maire précise qu'il faut attendre la formation pour que M Chareau Bruno puisse dresser des procès-verbaux.

M Carré interpelle le Conseil Municipal sur le fait que la Commune recherche un saisonnier à embaucher pour les congés d'été et faire face au départ de M Billard Xavier à compter du 01^{er} juillet 2017.

La séance est levée à 23h55.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
64	11/04/2017	Affectation de résultat	27/04/2017	29/04/2017
65	11/04/2017	Subventions Associations	27/04/2017	29/04/2017
66	11/04/2017	Indemnités	27/04/2017	29/04/2017
67	11/04/2017	Fonds de concours	27/04/2017	29/04/2017
68	11/04/2017	Budget primitif 2017	27/04/2017	29/04/2017
69	11/04/2017	Fonds de concours	27/04/2017	29/04/2017
70	11/04/2017	Avenants Cœur de village	27/04/2017	29/04/2017
71	11/04/2017	Mission de Maitrise d'œuvre – Bois de Mivoye	27/04/2017	29/04/2017
72	11/04/2017	Mission de Maitrise d'œuvre – Sécurisation du bourg	27/04/2017	29/04/2017
73	11/04/2017	Révision du PLU	27/04/2017	29/04/2017
74	11/04/2017	Devis – Révision du PLU	27/04/2017	29/04/2017
75	11/04/2017	Dénomination salle communale	27/04/2017	29/04/2017
77	11/04/2017	Vente terrain rue de Chenonville	27/04/2017	29/04/2017
78	11/04/2017	Référent - CIAS	27/04/2017	29/04/2017